

Conditions générales

Préambule

Les présentes Conditions Générales (CG) régissent les relations entre l'association Jeunesse & Camps (ci-après : « l'Association ») et les participant·e·s inscrit·e·s à ses activités, ou leurs représentant·e·s légaux·ales.

Jeunesse & Camps est une association à but non lucratif, organisée selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse. Elle a pour mission de proposer des camps et activités favorisant le développement personnel, l'autonomie et la vie en collectivité des jeunes.

Toute inscription à une activité organisée par l'Association implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales par les participant·e·s et/ou leurs représentant·e·s légaux·ales. Celles-ci s'appliquent à toutes les inscriptions effectuées via le site internet de l'Association, par voie électronique ou postale.

1. Inscriptions

1.1. Préinscription et confirmation

Toute inscription débute par une préinscription effectuée sur le site internet de l'Association. Cette étape génère un accusé de réception automatique par email, envoyé à la personne responsable de l'inscription.

La préinscription peut être modifiée ou annulée jusqu'à ce que l'Association envoie un e-mail de confirmation, précisant les modalités de paiement d'un acompte. Ce message rend la préinscription définitive, sous réserve du versement de l'acompte demandé.

1.2. Paiement et inscription définitive

Selon le choix effectué lors de l'inscription, le/la responsable de l'inscription reçoit par mail ou par poste une facture avec un bulletin de versement. Un acompte minimum de CHF 100.– est à verser dans un délai de 20 jours suivant l'envoi de la confirmation. Passé ce délai sans paiement, la place peut être libérée et proposée à une autre personne.

L'inscription devient définitive uniquement lorsque la totalité de la finance d'inscription est versée sur le compte de l'Association. Aucune participation au camp n'est possible sans paiement complet de l'activité avant le début de celle-ci.

1.3. Inscriptions tardives

Les inscriptions effectuées à moins de 30 jours du début de l'activité doivent être réglées intégralement dans les plus brefs délais. L'Association se réserve le droit de refuser toute inscription tardive en cas de manque de disponibilité.

1.4. Arrivées tardives et départs anticipés

Les arrivées tardives et les départs anticipés ne sont en principe pas admis, sauf accord préalable de l'Association. Toute demande exceptionnelle doit être formulée avant le début de l'activité.

2. Désistement

2.1. Remboursements selon le délai

En cas de désistement, des remboursements partiels peuvent être accordés en fonction du moment de l'annulation :

- Jusqu'à 30 jours avant le début de l'activité : la finance d'inscription est remboursée intégralement, sous déduction de CHF 50.– pour couvrir les frais administratifs et divers engagés.
- Jusqu'à 10 jours avant le début de l'activité : un remboursement de 50 % est accordé.
- À moins de 10 jours du début de l'activité : aucun remboursement n'est accordé.

2.2. Cas particuliers et remboursements conditionnels

Des exceptions sont possibles dans les situations suivantes :

- Sur présentation d'un certificat médical valable, un remboursement de 50 % est accordé, jusqu'au dernier jour du début de l'activité.
- Pour des justes motifs exposés par écrit, et avec l'accord du comité de l'Association, un remboursement de 50 % peut également être accepté jusqu'au dernier jour de l'activité. Ce remboursement reste sans garantie, et dépend de l'appréciation du comité.

3. Annulation de l'activité

3.1. Décision de l'Association

L'Association peut être amenée à annuler ou interrompre une activité. Les conditions suivantes s'appliquent selon le motif de l'annulation :

- En cas de manque de participant·e·s, l'activité peut être annulée au plus tard une semaine avant son début. L'Association rembourse alors l'intégralité de la finance d'inscription.
- En cas de non-respect des règles de comportement établies, un·e participant·e peut être exclu·e après trois avertissements (cf. section 5.3).
- Si un·e participant·e tombe malade ou se blesse, entraînant un retour à domicile ou une hospitalisation, l'Association rembourse uniquement les frais non engagés, ou ceux pour lesquels elle peut obtenir un remboursement (par ex. : entrée à

l'accrobranche, journées de ski selon conditions de la station, etc.).

3.2. Cas de force majeure et situations exceptionnelles

L'activité peut être interrompue ou annulée en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Association :

- En cas de maladie contagieuse (ex. gastroentérite), l'activité peut être interrompue avant son terme. Dans ce cas, seuls les frais non engagés pourront faire l'objet d'un remboursement, avec justificatifs à l'appui.
- Si des circonstances exceptionnelles rendent impossible la poursuite du camp dans de bonnes conditions (ex. incendie, accident grave, intervention psychologique), l'Association procède à un remboursement au prorata du nombre de jours non effectués.

Toutefois, ce prorata peut ne pas refléter fidèlement la valeur des prestations déjà fournies (ex. activité coûteuse réalisée en début ou fin de camp). Dans ce cas, un décompte précis des frais engagés pourra être transmis aux représentant·e·s légal·e·s pour justifier le montant du remboursement.

4. Assurance annulation

4.1. Assurance personnelle

Il appartient au/à la responsable de l'inscription ou à son représentant légal de vérifier s'il dispose d'une assurance annulation personnelle. En cas de désistement, il lui revient d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir un éventuel remboursement directement auprès de son propre assureur.

4.2. Assurance proposée par l'Association

L'Association propose, lors de l'inscription, une assurance annulation facultative. La prime afférente figure directement sur la facture de la finance d'inscription et doit être acquittée pour que la couverture soit valable. Le montant de cette prime est identique pour toutes les activités et fixé par le comité ; il est publié sur le site internet de l'Association.

Cette assurance couvre partiellement certains frais dans les cas suivants :

- Désistement sans justes motifs jusqu'à 10 jours avant le début de l'activité (cf. section 2.1) : remboursement de 40 % supplémentaires sur le montant non remboursé, avec un minimum de CHF 50.- ;
- Désistement sans justes motifs à moins de 10 jours du début de l'activité : remboursement de 50 % des frais non remboursés par les CG ;

- Désistement avec certificat médical valable (cf. section 2.2) : 40 % supplémentaires sur le montant initialement remboursé, avec un minimum de CHF 50.- ;
- Désistement pour justes motifs écrits acceptés par le comité (cf. section 2.2) : 40 % supplémentaires, sans garantie, avec un minimum de CHF 50.- ;
- Annulation de l'activité pour maladie contagieuse (cf. section 3.2) : remboursement au prorata du nombre de jours non effectués.

4.3. Limitations de l'assurance

L'assurance annulation proposée par l'Association ne couvre pas :

- les 10 % restants pour les désistements sans justes motifs jusqu'à 10 jours avant le début de l'activité ;
- les 50 % restants pour les désistements sans justes motifs à moins de 10 jours ;
- les 10 % restants pour les désistements avec certificat médical valable ou avec justes motifs écrits ;
- les renvois pour indiscipline grave (cf. section 3.1).

5. Règles de comportement

5.1. Comportement attendu

Les participant·e·s s'engagent à adopter un comportement respectueux envers :

- les autres enfants et jeunes du groupe,
- les membres de l'équipe d'encadrement,
- le matériel, les espaces de vie et l'environnement.

L'Association attache une importance particulière à la convivialité, à la solidarité, à l'inclusion, et au respect de chacun. Tout comportement portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou émotionnelle d'autrui est strictement interdit. Les attitudes discriminatoires, les moqueries, les violences verbales ou physiques, l'intimidation ou les gestes inappropriés ne sont pas tolérés.

5.2. Vie en collectivité

Les participant·e·s sont invité·e·s à prendre part activement à la vie collective du camp. Cela implique :

- le respect des horaires, des activités proposées, et des tâches communes ;
- l'adhésion aux règles de sécurité et à un cadre de vie harmonieux ;
- le respect de la sphère privée et de l'intimité des autres.

Ces règles sont rappelées en début d'activité par l'équipe encadrante, de manière adaptée à l'âge des participant·e·s.

5.3. Procédure disciplinaire

En cas de manquements aux règles de comportement, une procédure progressive est appliquée :

1. Premier avertissement oral ;
2. Deuxième avertissement formel, établi en concertation avec les représentant·e·s légaux·ales ;
3. En cas de nouveau manquement, le ou la participant·e pourra être exclu·e du camp sans remboursement (cf. section 3.1).

6. Responsabilités

Les participant·e·s mineur·e·s sont placé·e·s sous la responsabilité de l'Association uniquement à partir du moment où ils sont effectivement confié·e·s à un·e membre de l'équipe encadrante. Cela peut être sur le lieu du camp ou à un point de rendez-vous désigné (par exemple une gare) lorsqu'un accompagnement est prévu par l'Association. En dehors de ces moments formellement encadrés, la responsabilité des participant·e·s reste celle des représentant·e·s légaux·ales. Pendant toute la durée des activités, l'équipe d'encadrement veille à la sécurité des participant·es, à l'encadrement des activités, et au respect des règles de vie du camp.

Il revient aux représentant·e·s légaux·ales de s'assurer que le·la participant·e est couvert par :

- une assurance accident couvrant les activités sportives et de plein air,
- une assurance responsabilité civile privée, couvrant les dommages que le·la participant·e pourrait causer à des tiers.

L'Association décline toute responsabilité en cas de :

- blessure, accident ou maladie survenus pendant l'activité, sauf en cas de faute grave avérée,
- perte, vol ou détérioration d'objets personnels, sauf si ceux-ci avaient été explicitement confiés à un membre de l'équipe encadrante ou au chef de camp,
- non-respect des règles de sécurité ou de conduite communiquées au préalable.

7. Informations médicales

Les représentant·e·s légaux·ales sont tenu·e·s de transmettre à l'Association toute information médicale pertinente concernant le·la participant·e. Cela inclut notamment :

- les allergies (alimentaires, médicamenteuses, piqûres, etc.),
- les traitements en cours (avec posologie et mode d'administration),
- les troubles du comportement ou besoins spécifiques,
- toute autre condition de santé susceptible d'influencer la sécurité, l'encadrement ou le bien-être de le·la participant·e durant l'activité.

Ces informations doivent être communiquées de manière complète et exacte lors de l'inscription, ou au plus tard avant le début de l'activité. L'Association décline toute responsabilité en cas d'incident ou de complication résultant d'une information omise, incomplète ou inexacte.

8. Droit à l'image

8.1. Expression du droit à l'image

L'Association met un point d'honneur à respecter le droit à l'image des participant·e·s ainsi que la volonté des représentant·e·s légaux·ales. Ainsi, ces derniers peuvent s'opposer à tout ou partie de l'utilisation de l'image du·de la participant·e.

- à des fins de communication interne ou associative (albums souvenirs, site internet, présentations institutionnelles),
- ou pour la diffusion sur les réseaux sociaux officiels de l'Association.

Lors de l'inscription, les représentant·e·s légaux·ales peuvent exprimer leur préférence quant à l'utilisation de l'image du·de la participant·e à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Les préférences exprimées lors de l'inscription font foi et s'appliquent pendant toute la durée de l'activité. L'Association s'engage à respecter strictement ces indications. En cas de question ou de demande particulière, les représentant·e·s légaux·ales peuvent consulter la Déclaration de protection des données disponible sur le site internet ou contacter directement l'Association à l'adresse suivante : contact@jeunesse-et-camps.ch

8.2. Prises de photo non-autorisées

Tous les appareils permettant de capturer des images (téléphones, montres connectées, etc.) sont systématiquement collectés par l'équipe encadrante en début de séjour, afin de garantir le respect de la sphère privée de chacun·e.

Cependant, malgré ces mesures, il est possible qu'un·e participant·e conserve un appareil à l'insu de l'équipe. Dans une telle situation, si des images sont prises ou diffusées sans autorisation (notamment via les réseaux sociaux), l'Association décline toute responsabilité. Ces actes relèvent de la seule responsabilité du·de la participant·e concerné·e et de ses représentant·e·s légaux·ales.

8.3. Photos de groupe

Lorsqu'une image représente cinq personnes ou plus, elle est considérée comme une photo de groupe. Dans ce cas, et en l'absence d'opposition préalable, l'Association peut la publier sur ses supports habituels, y compris en ligne, dès lors que :

- l'image est prise dans un contexte neutre ou valorisant,
- aucun enfant ou jeune n'y est mis en évidence de manière isolée ou identifiable de façon dominante.

Cette pratique est conforme au droit suisse, tant que le traitement de l'image respecte les principes de proportionnalité, d'information préalable et de respect de la personnalité.

9. Protection des données

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription ou de la participation à une activité sont traitées de manière confidentielle et conformément à la législation suisse sur la protection des données (LPD). L'Association s'engage à ne collecter que les données nécessaires à l'organisation, la gestion et la sécurité des activités.

Pour plus d'informations sur le type de données traitées, les finalités et les droits des personnes concernées, les participant·e·s et leurs représentant·e·s légaux·ales sont invité·e·s à consulter la Déclaration de

protection des données, disponible sur le site internet de l'Association. En cas de questions ou pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter l'Association à l'adresse suivante : protection.donnees@jeunesse-et-camps.ch.

10. Droit applicable et for juridique

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit suisse. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent est celui de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois, soit le tribunal d'Yverdon-les-Bains (VD), juridiction du siège de l'Association.

11. Entrée en vigueur et modifications

Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur le 1^{er} juin 2025 et s'appliquent à toutes les inscriptions effectuées à partir de cette date. L'Association se réserve le droit de les modifier à tout moment. La version applicable est celle en vigueur au moment de l'inscription, telle que publiée sur le site internet de l'Association ou remise au moment de l'inscription.

Déclaration de protection des données

Préambule

Chez Jeunesse & Camps, nous attachons une grande importance à la protection de la vie privée. Conformément à l'article 13 de la Constitution fédérale suisse (Cst) et à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD), ainsi que ses ordonnances y relative, nous nous engageons à traiter toutes les données personnelles avec soin, transparence et respect. La présente déclaration explique comment nous collectons, utilisons, stockons et protégeons les données personnelles des participant·e·s à nos activités, de leurs représentant·e·s légaux·ales ainsi que des utilisateurs·trices de notre site internet.

Elle s'applique :

- aux inscriptions et à la participation aux camps et activités,
- à l'utilisation de notre site internet,
- ainsi qu'à toute interaction administrative ou de communication avec l'Association.

1. Responsable du traitement

Le responsable du traitement des données est :

Jeunesse & Camps
c/o Christophe Nicolet
Chemin de Montchoisi 42
1462, Yvonand
Suisse

protection.donnees@jeunesse-et-camps.ch

2. Catégorie des données collectées

Les données collectées varient selon le contexte d'interaction avec l'Association. Elles comprennent notamment :

a) Données transmises lors de l'inscription à une activité

Lorsque vous inscrivez un·e enfant à un camp ou une activité organisée par Jeunesse & Camps, nous collectons uniquement les informations nécessaires à l'organisation, à la sécurité et à la gestion administrative de la participation.

Cela peut inclure :

- les données d'identification du/de la participant·e (nom, prénom, date de naissance, etc.) ;
- les coordonnées des représentant·e·s légaux·ales (adresse, téléphone, e-mail) ;
- des données médicales pertinentes (allergies, traitements en cours, besoins spécifiques) ;
- des informations pratiques utiles à l'encadrement (par ex. trajets, habitudes, régimes alimentaires, personnes autorisées à venir chercher l'enfant) ;
- des informations administratives (montant payé, choix d'assurance, facturation, etc.) ;
- des données liées au droit à l'image (consentement ou opposition exprimée).

Les données dites sensibles (notamment les données de santé) ne sont traitées qu'en cas de nécessité avérée pour la sécurité ou la santé du ou de la participant·e, et font l'objet d'un accès strictement limité.

b) Données issues de la navigation sur notre site internet

Lorsque vous visitez notre site internet, nous ne collectons aucune donnée personnelle par le biais de cookies ou de systèmes de suivi.

Certaines informations techniques peuvent être temporairement enregistrées pour garantir le bon fonctionnement du site (par exemple, détection d'erreurs ou de tentatives de connexion malveillantes), sans qu'aucune donnée personnelle identifiable ne soit exploitée.

3. Finalité de traitement

Les données personnelles sont utilisées exclusivement dans le cadre des activités de Jeunesse & Camps, et uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Cela inclut notamment :

- L'organisation logistique des camps et activités : composition des groupes, hébergements, repas, trajets, encadrement, matériel, etc. ;
- La sécurité et la santé des participant·e·s : prise en compte des allergies, traitements ou besoins spécifiques, transmission à l'équipe encadrante ou aux services de secours en cas d'urgence ;
- La gestion administrative et financière : enregistrement des inscriptions, facturation, suivi des paiements, attestations ;
- La communication avec les familles : envoi d'informations avant, pendant ou après l'activité, rappels administratifs, réponses aux demandes ;
- La gestion du droit à l'image : selon le consentement exprimé lors de l'inscription ;
- Le bon fonctionnement du site internet : maintenance technique et sécurité (cf. 2.b).

Les données ne sont en aucun cas utilisées à des fins publicitaires, commerciales ou de profilage.

4. Communication des données à des tiers

Les données personnelles ne sont jamais vendues, louées ou transmises à des tiers à des fins commerciales. Elles peuvent toutefois être communiquées à des tiers de confiance, uniquement lorsque cela est nécessaire au bon déroulement des activités ou à l'exécution des obligations de l'Association. Cela peut inclure, par exemple :

- les prestataires techniques (hébergement informatique, outil de gestion des inscriptions),
- les organismes de secours ou professionnel·le·s de santé, en cas d'urgence médicale ou de situation particulière nécessitant une intervention extérieure,

- les assurances (notamment en cas de souscription d'une assurance annulation),
- les autorités compétentes (par exemple en cas d'obligation légale ou de situation grave).

Tous les prestataires mandatés par l'Association s'engagent à respecter la confidentialité des données et à les traiter uniquement selon les instructions données, dans le respect des lois en vigueur.

5. Conservation et sécurité des données

Les données personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels elles ont été collectées, puis supprimées ou anonymisées dès qu'elles ne sont plus utiles, sauf obligation légale contraire.

Durée de conservation

À titre indicatif :

- Les données liées aux inscriptions (identité, coordonnées, facturation) peuvent être conservées jusqu'à 10 ans, conformément aux obligations comptables et administratives.
- Les données médicales, les formulaires de contact ou les informations sensibles ne sont conservées que pendant la durée strictement nécessaire au bon déroulement de l'activité concernée.

Sécurité des données

Jeunesse & Camps met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données, et en particulier :

- protéger contre tout accès non autorisé ou traitement illicite ;
- limiter l'accès aux seules personnes autorisées (équipe encadrante, responsable administratif) ;
- sécuriser les supports physiques et numériques (mots de passe, hébergement sécurisé, etc.).

La majorité des données collectées (inscriptions, données administratives, système de gestion, sauvegardes) sont hébergées sur des serveurs situés exclusivement en Suisse.

Utilisation de Google Drive (environnement collaboratif)

Une partie des documents internes nécessaires à l'organisation des activités (par ex. : listes de participant·e·s, trajets accompagnés, photos, dossiers médicaux) peuvent être temporairement stockés sur un environnement collaboratif basé sur Google Drive. Ce service est fourni par Google LLC, société américaine. Bien que certains serveurs puissent être localisés en Suisse ou en Europe, un traitement ponctuel des données dans des pays tiers, notamment les États-Unis, n'est pas exclu.

L'accès à ces documents est limité aux seules personnes autorisées, pour la durée nécessaire à l'organisation du camp. La suppression ou l'archivage sécurisé est effectué dès la fin des activités. Vous trouverez la déclaration de protection des données de Google ici : <https://policies.google.com/privacy>

Utilisation de Swisstransfer (transferts ponctuels)

Pour certains échanges ponctuels de fichiers (par exemple : transmission de photos ou de documents organisationnels), l'Association utilise Swisstransfer, un service sécurisé proposé par la société suisse Infomaniak. Les fichiers sont hébergés temporairement sur des serveurs situés en Suisse, puis automatiquement supprimés à l'issue du délai choisi (généralement 10 jours). Swisstransfer n'a pas accès au contenu des fichiers transférés et ne les exploite d'aucune manière. Pour toute information complémentaire sur le traitement des données par Infomaniak, les personnes concernées sont invitées à consulter la politique de confidentialité disponible à l'adresse suivante : <https://www.infomaniak.com/fr/cgv/politique-de-confidentialite>.

6. Vos droits

En tant que personne concernée, vous disposez des droits suivants conformément à la LPD :

- Droit d'accès : vous pouvez demander à savoir si des données personnelles vous concernant (ou concernant votre enfant) sont traitées, et obtenir des informations sur leur contenu, leur origine, leur finalité et les éventuels destinataires.
- Droit de rectification : si des données sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez nous demander de les corriger.

- Droit de retrait du consentement : si certaines données ont été collectées sur la base de votre consentement (par exemple, pour l'utilisation d'images), vous pouvez retirer ce consentement à tout moment, sans effet rétroactif.

Dans les limites prévues par la loi, vous pouvez également demander la suppression de certaines données, à condition qu'aucune obligation légale ou intérêt prépondérant ne s'y oppose. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : protection.donnees@jeunesse-et-camps.ch ou par courrier postal à l'adresse de l'Association.

7. Modifications de la déclaration et droit applicable

Modifications

Jeunesse & Camps se réserve le droit de modifier la présente déclaration de protection des données à tout moment, notamment en cas d'évolution légale ou organisationnelle. La version en vigueur est celle publiée sur notre site internet au moment de la consultation ou transmise lors de l'inscription.

En cas de modification significative, les représentants légaux seront informés par un moyen approprié (par exemple, par e-mail ou via le site internet).

Droit applicable

La présente déclaration est soumise au droit suisse. En cas de litige, les tribunaux compétents sont ceux de l'arrondissement du Jura-Nord vaudois, conformément au for juridique indiqué dans nos Conditions Générales.